

Règlement du jeu-concours
De la société Les Publications Condé Nast
«Vogue et Piaget (Groupe Richemont) »

Huissier.

Ce règlement est déposé à l'étude de Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, demeurant 130 rue St Charles, 75015 Paris.

Sociétés organisatrices

Les publications Condé Nast France, éditeur des sites Vogue.fr, VanityFair.fr, Glamour.fr, GQmagazine .fr, Admagazine.fr
3 avenue Hoche, 75 008 Paris

Et

La Société SC PIAGET (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), Société par Actions Simplifiée au capital de 25.334.196 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 775 658 859, dont le siège social est sis 13, rue de la Paix - 75002 Paris,

Organisent un jeu-concours, gratuit et sans obligation d'achat sur le site Internet www.vogue.fr

Modalités de participation

Ce jeu-concours est indépendant. Il sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (métropole et Départements d'Outre-Mer et Corse) à l'exclusion des employés des sociétés organisatrices, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Le jeu-concours «Vogue et Piaget » sera ouvert du 27 mai au 25 juin 2015 inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi) sur www.vogue.fr

Dotations

Sur www.vogue.fr

Pour le jeu-concours «Vogue et Piaget», il y aura 1 gagnant sélectionné par Vogue et Piaget.

Le gagnant recevra une bague Possession en or rose 18k, sertie d'un diamant taille brillant (env. 0,04 ct) d'une valeur de **2280€** (prix standard).

Si les circonstances l'exigent, la Société Condé Nast France se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente ou de caractéristiques proches. Un lot ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces, à la demande des gagnants, ni cédé à un tiers.

Détermination des gagnants

Le gagnant est sélectionné par Vogue et Piaget parmi les personnes qui ont participé au jeu en s'inscrivant et en répondant correctement aux 3 questions posées dans le formulaire d'inscription. Le gagnant doit avoir joué avant les dates et heure limites de participation et est sélectionné dans les 15

jours suivants la clôture du jeu. Ne pourront être considérées comme valables les coordonnées incomplètes ou erronées.

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom et même prénom), et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse).

Toute violation aux dispositions du présent règlement entraînera la radiation d'office du participant et notamment des personnes qui se seront inscrites plus d'une seule fois au jeu ou sous des pseudonymes différents.

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination de la participation.

En cas d'adresse postale ou mail erronée et/ou changement d'adresse ou pour tout autre cas fortuit, le lot envoyé par Piaget, pourra être remis à un autre gagnant suppléant, au bout de 8 jours à compter de la date d'envoi du mail ou du lot, aucune réclamation ne sera prise en compte passé ce délai. Le lot devra être accepté tel quel et ne pourra en aucun cas être remboursé ou échangé. La Société Condé Nast France ne saurait être tenue pour responsable si une tierce personne intercepte le mail et s'attribue le lot.

Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies lors de ce jeu-concours peuvent être utilisées par la société organisatrice, qui peut être amenée à les transmettre à des partenaires commerciaux ou à des tiers. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de :

« Les Publications Condé Nast France, Jeu-concours «Vogue et Piaget» - 3 avenue Hoche, 75008 Paris ».

Manifestations publi-promotionnelles

Le gagnant autorise par avance les sociétés organisatrices de ce jeu-concours à utiliser son nom à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix. En particulier, le gagnant permet que son nom apparaisse clairement sur le site Internet de www.vogue.fr

Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description du lot et du nom du gagnant.

Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit en indiquant le nom du jeu-concours, les nom, prénom et adresse complète du joueur ainsi que la date et l'heure de participation ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu-concours. Aucune réclamation ne sera acceptée après ce délai.

Un même participant ne peut recevoir qu'un seul lot. Les participants ne pourront considérer leur lot comme acquis que s'ils reçoivent le mail de confirmation envoyé par Condé Nast France après la clôture du jeu-concours.

Responsabilités

Piaget est responsable de la remise du lot au gagnant. Le lot sera envoyé dans un délai de 6 semaines maximum après la clôture du jeu-concours.

Le lot ne pourra plus être réclamé après un délai de deux mois suivant la clôture du jeu-concours.

Les sociétés organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables du dysfonctionnement du réseau Internet, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu-concours, de sa suspension ou de son annulation.

Remboursement

La connexion au réseau Internet peut être remboursée au forfait de 0,46 euros TTC (10 minutes de connexion maximum) sur simple demande écrite du participant, accompagnée des justificatifs de connexion suivants:

- un justificatif d'identité (photocopie)

- une indication de l'e-mail qui a servi à la participation
- la date et l'heure de participation
- une copie de la facture FRANCE TELECOM ou du fournisseur d'accès, à l'exclusion du réseau câblé ou par ADSL
- un RIB

Ces éléments sont à faire parvenir à «Les Publications Condé Nast France, Jeu-concours– «Vogue et Piaget », 3 avenue Hoche 75 008 Paris. Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 30 jours après sa participation (cachet de la poste faisant foi), par écrit à l'adresse ci-dessus (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe)

Le règlement

Les cas non prévus dans ce règlement seront tranchés par les organisateurs de l'opération et leur décision sera sans appel.

La participation à ce jeu-concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 8 jours après la clôture du jeu-concours.

La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement rendant impossible l'exécution du jeu-concours dans les conditions initialement prévues), le jeu-concours étaient partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Une copie du règlement peut être obtenue gratuitement par toute personne en faisant la demande écrite à (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe) :

Les Publications Condé Nast France

Jeu-Concours – «Vogue et Piaget », 3 avenue Hoche 75008 Paris

Ce règlement peut également être consulté sur la page du jeu-concours.